

## ANNEXE 1 : DOCUMENTS À CONTRÔLER

Chèque d'acompte remis à l'encaissement à la BPO le 1/12/07 sur devis 07 1285 (cf. facture n° 071215)

<b>SOCIÉTÉ GÉNÉRALE</b>	<b>Reçu le 01/12/07</b>	À rédiger exclusivement en euros	<b>€</b>
Payez contre ce chèque Cinq cent quatre vingt dix neuf euros et 24 centimes <small>non endossable sauf au profit d'une banque ou d'un établissement assésimilé</small>			<b>€ 599,24</b>
<b>à ATELIERS MÉTALU</b>			
Payable en France 0561784520	M. ou Mme Garaud 15, rue de Paris 35000 Rennes	fait à Le	Rennes 28/11/07
		<b>Comptabilisé</b>	<i>Garaud</i>
Chèque N° 564821			

Factures d'achats :

<b>SETIN Quincaillerie de Bâtiment</b> 115, Route de Lorient 35200 RENNES FR 26 613 210 100				
<b>Reçu le 06/12/07</b>			Sarl ATELIERS MÉTALU 2 Rue J Coquio 35740 PACE	
<b>Comptabilisé</b>				
Le 05/12/07		FACTURE N° 12 674		
REF	Libellé	Q	Prix HT	Total
BEZ27	Béquille double inox/rosette « Olympe »	1	119.65	119.65
PAD03	Fourrure Laiton 50mm 6/7	10	1.04	10.40
SEV06	Plaques inox poli pr pivot Sevax TS	8	95.27	762.16
Total brut				892.21
Remise de 2 %				-17.84
Montant Net commercial HT				874.37
TVA à 19.6 %				171.38
Net à payer pour le 30 janvier 2008				<b>1 045.75</b>

<b>ILLBRUCK</b> ZI de la GRANDE PLAINE 44300 NANTES FR 26 300 525 288				
<b>Reçu le 08/12/07</b>			Sarl ATELIERS MÉTALU 2 Rue J Coquio 35740 PACE	
<b>Comptabilisé</b>				
Le 07/12/2007		Facture V/56016		
Réf	Désignation	Q	Px unit HT	Montant
J125	Joint noir	100	1.68	168.00
J254	Joint ivoire	50	1.85	92.50
Total brut				260.50
Frais de port				20.00
Montant HT				280.50
TVA à 19.6 %				54.98
Net à payer pour le 15 février 2008				<b>335.48</b>

## ANNEXE 2 : EXTRAITS DES JOURNAUX DE BANQUE ET ACHATS

### Extrait du journal de banque

Date	Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
01/12/2007	5121000 4110000	4110134	Banque BPO Client Garaud	Ch. n° 564821 Acompte sur devis 07 1285	599.24	599.24

Remarque : L'acompte n'a donné lieu qu'à cette écriture.

### Extrait du journal des achats

Date	Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
06/12/2007	6011000 4456600 4010000 6091000	4010173	Achat de matières premières TVA déductible /ABS Fournisseur SETIN RRR obtenus sur achats	Facture SETIN.n°12 674	892.21 171.38	1 045.75 17.84
08/12/2007	6011000 6241000 4456600 4010000	4010113	Achat de matières premières Transports sur achats TVA déductible /ABS Fournisseur INBROUC	Facture ILLBRUCK n°V/56016	260.50 20.00 54.98	335.48

## ANNEXE 3 : FACTURES DE VENTES

<b>Sarl ATELIERS MÉTALU</b> 2 Rue J. Coquio 35740 PACE FR 79 393 711 932				
M. Mme Robert Garaud 15, rue de Paris 35000 Rennes				
Devis n° 07 1285  Le 15/12/2007 <span style="float: right;">FACTURE N° 07 1215</span>				
Code Affaire	Désignation	Q	Prix	Total
071115	Construction et pose d'une loggia aluminium	1	2 840	2 840.00
Total brut TVA à 5.5 % Total TTC acompte versé à déduire				2 840.00 156.20 2 996.20 - 599.24 <b>2 396.96</b>
Net à payer TTC pour le 31/12/2007				<b>2 396.96</b>

<b>Sarl ATELIERS MÉTALU</b> 2 Rue J Coquio 35740 PACE FR 79 393 711 932				
Mairie Cesson Esplanade J. Jaurès BP n° 206 35240 Cesson Sévigné				
Devis n° 07 1296  Le 19/12/2007 <span style="float: right;">FACTURE N° 07 1216</span>				
Code affaire	Désignation	Q	Prix	Total
071125	Fourniture et pose d'un support tout aluminium pour probox	1	1 480	1 480.00
Total brut TVA à 19.6 %				1 480.00 290.08
Net à payer TTC				<b>1 770.08</b>
Par virement au 15/02/2008				

## **ANNEXE 4 : PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE**

### **GESTION DU COURRIER**

Mlle LE GUEN réceptionne et traite le courrier chaque matin avant de le distribuer aux services destinataires. Depuis 2006 elle a abandonné, sur demande du gérant, la tenue du registre du courrier sur lequel elle mentionnait la nature des pièces reçues dans l'ordre d'arrivée.

### **ACHATS**

À la réception des factures fournisseurs, Mlle LE GUEN vérifie que celles-ci sont établies en double exemplaire, au besoin, elle fait une photocopie.

Un tampon « reçu le » est apposé sur la facture et la date du jour est inscrite sur chaque pièce comptable papier entrant dans l'entreprise et destinée à être comptabilisée. La date marquée est celle qui est prise en compte pour l'enregistrement.

Les factures fournisseurs sont transmises ensuite à Mme OLIVIER.

Mme OLIVIER compare le bon de commande, le bon de livraison et la facture fournisseur :

- si tout est conforme, elle comptabilise la facture. Une fois enregistré en comptabilité, un tampon « comptabilisé » est apposé sur l'original. L'original est rangé dans le dossier fournisseur, le double est rangé dans l'échéancier.
- s'il y a des anomalies, c'est M. LEBELLEC qui procède aux contestations nécessaires auprès du fournisseur. Les factures contestées ne sont comptabilisées qu'après régularisation.

### **VENTES**

#### **Les devis**

Les devis sont réalisés par M. LEBELLEC après sa prise de rendez-vous chez le client.

Lorsque le devis est retourné accepté par un client particulier, Mme OLIVIER doit vérifier qu'il est accompagné d'un acompte de 20 % du montant toutes taxes comprises.

#### **Les factures clients**

Les factures sont établies par Mme OLIVIER dès l'achèvement du chantier.

**ANNEXE 5 : DOCUMENTS ET INFORMATIONS RELATIFS AUX  
DYSFONCTIONNEMENTS ACTUELS**

**1. Fiche d'appel téléphonique du fournisseur STM**

Appel téléphonique du : *12 décembre 2007*

Destinataire de l'appel : *Mme OLIVIER*

Émetteur : *M. DURAND comptable chargé du suivi client chez STM, fournisseur de matières premières.*

**OBJET :** *Demande de règlement de la facture n° V/10115, montant TTC : 2 968,15 € datée du 30 septembre 2007 à échéance du 15 novembre 2007.*

**OBSERVATIONS :** *Bon de commande et bon de livraison en ma possession. Facture originale et copie introuvables.*

**SUITES À DONNER :** *Demander duplicata de la facture au fournisseur.  
Contrôler le compte fournisseur STM ci-joint.*

*Olivier*

**2. Compte auxiliaire du fournisseur STM**

**ENTREPRISE ATELIERS MÉTALU**

Édition du 12/12/2007

Comptes 4010056 à 4010056

Monnaie : Euros

Période du 1/01/2007 au 12/12/2007

Date	Journal	Pièce	Libellé	Let.	Débit	Crédit	Solde Cumulé
<b>4010056</b>	<b>STM</b>						
01/01/07	AN		RAN			5 625,60	5 625,60
02/02/07	BQ	CH 563241	REG FACT 004651		5 625,60		0,00
01/09/07	AC	FA 09986	STM			1 253,00	1 253,00
15/10/07	AC	FA 10158	STM			3 315,60	4 568,60
01/11/07	BQ	CH 623144	REGT FACT 09986		1 253,00		3 315,60
20/11/07	AC	FA 10175	STM			568,00	3 883,60
30/11/07	AC	FA 10196	STM			4 230,10	8 113,70
30/11/07	BQ	CH 623195	REG FACT 10158		3 315,60		4 798,10
30/11/07	AC	FA 10196	STM			4 230,10	9 028,20
<b>Total pour le compte 4010056</b>					<b>10 194,20</b>	<b>19 222,40</b>	<b>9 028,20</b>

## ANNEXE 6 : EXTRAITS DU PLAN COMPTABLE GÉNÉRAL

### **PCG 311-2**

Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou de modes d'amortissement propres, doivent être comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements (...).

### **PCG 322-1**

- Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.
- L'utilisation par une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. (...).
- Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle (...).
- La valeur actuelle est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage (...).

### **PCG 322-5**

- L'entité doit apprécier à chaque clôture des comptes et à chaque situation intermédiaire, s'il existe un indice quelconque montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle (...).

- Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière, si l'actif continue à être utilisé, est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

Toutefois, lorsque la valeur actuelle n'est pas jugée notablement, c'est à dire de manière significative, inférieure à la valeur nette comptable, cette dernière est maintenue au bilan.

La comptabilisation d'une dépréciation modifie de manière prospective la base amortissable de l'actif déprécié.  
(...)

## ANNEXE 7 : INFORMATIONS RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

### ➤ Travaux de mise en conformité des locaux

Ces travaux, réalisés par l'entreprise elle-même, dans les locaux dont elle est propriétaire, ont débuté en septembre et sont achevés depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2007.

À la demande de la commission de sécurité, la société a réalisé les travaux suivants :

- agrandissement des sorties de secours ;
- pose de nouvelles huisseries aux normes de sécurité et de portes coupe-feu.

La fiche de coût établie par Mme Olivier fait état des sommes suivantes, comptabilisées en charges :

- matières premières et fournitures : ..... 9 000 € ;
- main d'œuvre : ..... 4 150 € ;
- autres charges de production : ..... 850 €.

### ➤ Opérations relatives aux matériels industriels

#### Procédure d'amortissement

La société ATELIERS MÉTALU amortit son matériel industriel en comptabilité et en fiscalité selon le mode linéaire.

#### Matériels dont vous êtes chargé(e) d'assurer le suivi :

- **Scie à ruban Shark**

Le 1<sup>er</sup> décembre 2005, la société ATELIERS MÉTALU a fait l'acquisition d'une scie à ruban Shark à commande numérique comptabilisée au journal des achats de la façon suivante :

Date	Compte		Intitulé	Libellé d'écriture	Débit	Crédit
	Général	Auxiliaire				
01/12/2005	2154040		Matériel industriel (structure scie)	Cobémat, s/fact	3 939,00	
	2154050		Matériel industriel (composant ruban de scie)	051347	2 850,00	
	4456200		TVA déductible sur immo		1 330,64	
	4040000	0010	Fournisseur Cobémat			8 119,64

La mise en service est intervenue le 1<sup>er</sup> décembre 2005.

La structure est amortie sur une durée de 5 ans. La valeur résiduelle est considérée comme nulle.

Le composant ruban doit être changé tous les deux ans. L'ancien composant est alors mis au rebut.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2007, la société Cobémat a réalisé cette intervention qui a fait l'objet de la facture suivante :

<b>SA COBÉMAT</b>			Facture N° 071256	
Zone industrielle Loire Océan			Date : 1/12/2007	
44000 NANTES			<b>ATELIERS MÉTALU</b> 2 rue J Coquio 35740 PACE	
Référence	Désignation	Quantité	PU HT	MONTANT en €
SIO90	Ruban de scie	1	3 100,00	3 100,00
Brut Hors Taxes				3 100,00
Escompte 2 %				62,00
Net financier HT				3 038,00
TVA 19,60 %				595,45
<b>Net à payer</b>				<b>3 633,45</b>
<i>En votre aimable règlement au 15/01/2008</i>				

## ANNEXE 7 (SUITE) : INFORMATIONS RELATIVES AUX IMMOBILISATIONS

### • Plieuse Colly

La société a mis en service le 1<sup>er</sup> juillet 2006 une plieuse acquise pour un montant de 64 000 € hors taxe.

Dès l'acquisition, il a été décidé que ce matériel serait remplacé au bout de cinq ans. À cette date, la valeur résiduelle de cet investissement est considérée comme nulle.

Le rythme de consommation des avantages économiques attendus de ce bien est constant.

Au 31/12/2007, il existe un indice montrant que le matériel a perdu de sa valeur. Un test de dépréciation a été effectué. Les estimations obtenues sont les suivantes :

- valeur vénale : 30 000 € ;

- valeur d'usage : 28 000 €.

## ANNEXE 8 : INFORMATIONS FISCALES

La société remplit les conditions pour bénéficier du régime fiscal de faveur réservé aux PME.

### Informations fiscales 2006

Son bénéfice fiscal 2006 s'élevait à 92 490 €. La société n'a pas réalisé de plus-values nettes à long terme au titre de l'exercice 2006.

### Informations fiscales 2007

- L'amortissement de l'exercice 2007 pratiqué sur le véhicule de tourisme que possède la société a été calculé à partir des informations suivantes :

Véhicule	Date de mise en service	Valeur d'origine TTC	Dotation aux amortissements comptables 2007
PEUGEOT 307*	14/05/2006	22 050 €	4 410 €

\*Émission de dioxyde de carbone : 126 grammes /km.

Le mode d'amortissement pratiqué est linéaire sur une durée d'usage de 5 ans.

- La société a connu d'importantes difficultés de trésorerie au cours de l'exercice à la suite de la défaillance d'un client. Ces difficultés, heureusement passagères, ont été surmontées par un apport en compte courant d'associé de M. LEBELLEC de 26 000 € du 1<sup>er</sup> mars 2007 au 31 août 2007 rémunéré à 7 %.

La moyenne des taux effectifs pratiqués par les établissements de crédit, pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans, s'établit par hypothèse à 4,48 % pour 2007.

# ANNEXE 9 : ÉTAT PRÉPARATOIRE À L'IMPRIMÉ FISCAL 2058 A

## DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

N° 2058 A

Désignation de l'entreprise :		<b>ATELIERS METALU</b>		Exercice N clos le 31/12/07
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>		Bénéfice comptable de l'exercice		<b>WA 60 315</b>
Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible	WB
Avantages personnels non déductibles (sauf amortissements)				WC
Amortissements excédentaires (art 39-4) et autres amortissements non déductibles				WD
Autres charges et dépenses somptuaires				WE <b>750</b>
Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)				WF
Provisions et charges à payer non déductibles				WG <b>3 000</b>
Amendes et pénalités				WI <b>2 034</b>
Impôt sur les sociétés				WJ <b>512</b>
Quote-part des bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE				WK <b>22 112</b>
Moins-value à long terme				WL
Fraction imposable des plus-values		- Plus-values nettes à court terme		WM
réalisées au cours d'exercices antérieurs		- Plus-values du régime des fusions		WN
Écarts de valeur liquidative sur OPCVM				WO
Réintégrations diverses (dont intérêts CCA)		SU	<b>328</b>	XR
			TOTAL I	WQ <b>328</b>
				WR <b>89 051</b>
<b>II. DÉDUCTIONS</b>		Perte comptable de l'exercice		WS
Quote part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE				WT
Provisions et charges à payer non déductibles, réintégrées dans les résultats				WU <b>1 749</b>
Plus-values	imposées au taux de 15%			WV
	imposées au taux de 8%%			WB
nettes à long terme	imputées sur les moins values nettes à long terme antérieures			WC
	imputées sur les déficits antérieurs		WX	WD
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice étalées				WE
Régime des sociétés mères et filiales		(Quote part restant imposable)		WF
Produits nets des actions				WG
Déduction autorisée au titre des investissements dans les DOM-TOM				WH
Majoration d'amortissement				XI
Abattement sur le bénéfice				XJ
Écarts de valeurs liquidatives				XK
Déductions diverses				XL
			TOTAL II	XM <b>1 749</b>
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>				XN
Résultat fiscal avant imputation des déficits	bénéfice (I - II)		<b>87 302</b>	XO
Reportables	déficit (II - I)			XP
Déficit de l'exercice reporté en arrière		ZL		XQ
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice				XR
Résultat fiscal BENEFICE (XN) DEFICIT (XO)		<b>87 302</b>		XS